

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 151 (1971)

Vereinsnachrichten: Rapport de la Commission suisse de Spéléologie pour 1971

Autor: Aellen, V.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la commission pour la

Schläfli-Stiftung l'année 1971

Reglement siehe "Verhandlungen", Solothurn 1936, Seite 136

Activité: La Commission s'est réunie le 17 septembre à Berne pour distribuer ses tâches, établir la succession de l'ancienne commission et attribuer le prix de 1967, resté en suspens.

Le prix de 1967 a été attribué à l'unanimité à Madame Louissette Zaninetti pour son travail "Les Foraminifères du Trias de la région de l'Almtal (Haute-Autriche)". Vu la qualité exceptionnelle du travail et la longue attente (1968-1971) pour l'attribution du prix, Fr 2.500.-- ont été accordés pour le prix 1967.

La Commission a établi un cycle des disciplines:

Prix 1971: Biologie végétale
Prix 1972: Biologie animale
Prix 1973: Sciences de la terre

Les différents représentants des disciplines sont chargés de présenter deux titres pour le concours du prix.

Le règlement actuel du prix paraît trop compliqué et sera révisé en ce qui concerne les modalités de soumission. Une amélioration de la situation financière du Fonds est souhaitable pendant les prochaines années.

Le Président: Hj.Huggel

Rapport de la Commission suisse

de Spéléologie pour 1971

La Commission de Spéléologie (Speläologische Kommission) a été créée le 16 mai 1970 lors de la séance du Sénat de la Société helvétique des Sciences naturelles à Berne.

Son règlement a été accepté lors de la séance du Sénat du 15 mai 1971, après la suppression d'un article jugé superflu.

Les membres ont été réunis deux fois au cours de l'année: le 15 janvier et le 20 novembre à Neuchâtel.

L'activité en 1971 a consisté à mettre sur pied un programme de travail. La Commission a procédé à son organisation interne.

Grâce à un subside extraordinaire du Comité Central, la Commission a pu aider le "Bulletin bibliographique spéléologique", dont la couverture financière était jusqu'alors assurée par la Commission scientifique de la Société suisse de Spéléologie. Cette publication semestrielle présente, sous forme d'analyses, un répertoire bibliographique des plus importantes publications spéléologiques paraissant dans le monde entier. Elle en est à sa 3e année de parution et est très bien accueillie. Elle est distribuée directement à tous les instituts universitaires suisses (géologie, géographie et zoologie) et à tous les chercheurs, sociétés et personnalités spéléologiques du monde entier, qui en font la demande.

Une aide symbolique a été consentie à la Société suisse de Spéléologie pour la publication des "Actes du IVe Congrès national de Spéléologie (Neuchâtel, septembre 1970)".

Des démarches ont été entreprises auprès des responsables de l'exploitation touristique éventuelle des grottes de l'Orbe. Une participation financière modérée est envisagée pour pouvoir bénéficier de conditions particulières d'études avant l'exploitation.

Un programme général, à l'échelon national, est mis sur pied pour la protection des grottes naturelles et des sites karstiques (y compris les eaux souterraines). Une première étape est l'établissement d'un inventaire des sites à protéger, voire à sauver.

Parallèlement à ce programme, il est envisagé pour les années à venir de dresser et de publier un "Inventaire spéléologique de la Suisse", en s'inspirant quelque peu de ce qui se fait en France sous l'égide du Bureau de Recherches géologiques et minières.

Le président: V.Aellen